

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le dix huit avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier CASSIDE (Maire).

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Guy CHAUVIN, Franck LEMONNIER, Stéphane AMELINEAU, Laurent BUTTEL, Françoise DELOL, Laurent FLATTÉ, Jocelyne LEBLOND, Anne LEFEVRE, Boris LITUBA, Jean-Pierre PERICART, Roselyne REY, William SEUTCHIE, Bernard LEMONNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Procurations : Audrey TILMAN à Roselyne REY

Secrétaire de séance : Franck LEMONNIER

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à ...

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vote des budgets primitifs

Le conseil municipal vote les budgets primitifs équilibrés en sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et en recettes comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Commune</u>	321 309.52€	915 277.82€
<u>Eau</u>	75 827.00€	108 953.98€
<u>Assainissement</u>	47 030.00 €	108 281.94€

Taux des 4 taxes (DE 2014 35)

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des 4 taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2014 :

Taux de Taxe d'habitation	27.18 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti	23.94 %
Taux de taxe Taxe sur le foncier non bâti	47.21 %
Taux de cotisation foncière des entreprises	18.92 %

Indemnités des Elus (DE 2014 36)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints

Décide:

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint au maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 31%.
- adjoint au maire 8.25%.

les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 65 du budget communal.

Subventions versées aux associations (DE 2014 37)

Le Maire rappelle les demandes de subvention des associations communiquées à chacun. Il précise que M Bernard LEMONNIER pour l'As Pavant; Mme Jocelyne LEBLOND pour la Bibliothèque et les Extragones et lui même pour cette dernière, ne prendront pas part au vote compte tenu de leur statut de membre de ces associations.

Le conseil Municipal décide à la majorité d'octroyer les subventions suivantes aux associations

- Club Saint Bald	2 000.00 €
- Coopérative scolaire	500.00 €
- Foyer rural	3 500.00 €
- Lire et découvrir	75.00 €
- Cercle des anciens	1 100.00 €
- As pavant	4 450.00 €
- Les Champagnards	1 400.00 €
- Bibliothèque rurale	1 500.00 €
- Comité des fêtes	4 600.00 €
- Les Extragones	2 000.00 €

Il rappelle la délibération du 21 février 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé le versement de 2000 € à l'association les Extragones correspondant au fonds d'amorçage perçu par la commune dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires.

Questions diverses

Compte tenu de l'état du tracteur, des devis seront demandés. M. Franck LEMONNIER fera des recherches pour l'acquisition d'une remorque
Madame LEFEVRE ayant demandé une poubelle jaune on lui répond que sa demande sera transmise à la communauté de communes
La séance est levée à 21 heures 20

Vu par nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de Pavant pour être affiché à la porte de la mairie , conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire
O. CASSIDE